

bien bonne lunette politique pour voir que c'était sur ce terrain que l'Orléanisme avait placé ses vues de conquête les plus sérieuses; et l'apparition du programme de la droite modérée avait, à certaines heures, fait sourire d'un sourire bien fin certains hommes du centre droit.

Et bien ! quel a été sur ces néophytes du juste milieu l'effet du drapeau-chéri ? On le sait aujourd'hui. L'éloquence de M. le duc d'Aumale n'était pas encore refroidie que nous avons vu les hommes les plus conciliants de la société de la rue Colbert se transporter chez M. le comte de Paris et chez M. le duc d'Aumale pour leur apporter cette conclusion inattendue : Maintenant, Monseigneur, allez à Froshdorff.

Est-ce à Froshdorff que l'on baptise des *Juste-milieu* ?

Donc, plus d'illusions. Le courant politique qui domine en l'an de grâce 1872 est juste l'opposé de celui de 1830. Aujourd'hui, ce que l'on est, on veut l'être tout à fait. Ou républicain et sceptique, ou monarchique et croyant ; ou la négation avec le bonnet rouge, ou l'affirmation avec le trône. 1830 était l'époque des expédients, 1872 est le temps des principes. Il y a eu plus de sagacité qu'on ne croit dans les courageuses affirmations de M. le comte de Chambord. L'apparition du drapeau blanc avait, dit-on, produit l'effet d'un épouvantail. L'apparition du drapeau tricolore a produit l'effet d'unseau d'eau froide.

C'est un fait digne d'être noté que les discours de M. le duc d'Aumale, au lieu d'amener une rupture entre la société de la rue Colbert et celle des *Chevaliers-Légers*, a produit entre ces deux groupes royalistes un rapprochement sensible. M. le duc d'Aumale a donc une campagne à recommencer ; saura-t-il profiter de la leçon bu'il vient de recevoir ?

HENRI DELPECH.

Ainsi que je vous l'avais annoncé, le débat s'est ravivé sur la durée du service militaire. Malgré son désir de ne pas renouveler ses conflits avec le chef du pouvoir, la chambre veut à tout prix voir clair dans cette discussion, et elle attend obstinément la lumière avant de se prononcer. De son côté, le chef du pouvoir redouble d'efforts pour faire triompher son système. On pensait que, pour neutraliser les efforts du général Trochu, la commission réduisait au moins à 4 ans la durée du service. Il n'en est rien. Le gouvernement pèse sur elle avec tant d'insistance qu'elle n'a pas osé prendre l'initiative de cette concession.

A la séance d'hier, M. Thiers a déployé l'activité d'un jeune homme pour entretenir sa bonne harmonie avec la Commission. Le général Ducrot ayant soutenu à la tribune le principe de l'art. 37, le chef du pouvoir a quitté sa place au moment où le général regagnait la sienne, pour aller lui serrer les mains affectueusement.

Puis, le président de la République, ayant à subir le discours de l'honorable M. Raudot, qui lui est fort opposé, n'a pas pu contenir son impatience. Par deux fois, M. Thiers a interrompu l'orateur. Pendant tout le débat, on le voyait se trémousser, gesticuler, prendre des notes. A la fin, sentant que l'Assemblée n'était pas encore convaincue; il a voulu tâter le terrain, malgré M. Léon de Malleville. « Si vous avez encore des doutes, di sait-il à l'Assemblée, renvoyez à demain pour entendre mon opinion. »

L'Assemblée n'a pas demandé mieux, car elle est réellement très hésitante.

D'un autre côté, les partisans de l'opinion du général Trochu, entouraient ce dernier pour sonder ses dispositions. Si M. Thiers prend la parole demain, je lui répondrai peut-être. Telle a été

Morin s'arrêta brusquement.

— Je vous ai deviné depuis longtemps, poursuivit maître Evrard, ainsi toute dénégation de votre part ne me dissuaderait pas; ce dessein, quel qu'il soit, je ne demande pas à le connaître, mais je tiens seulement à vous avertir que vous ne trouverez aucun de mes confrères disposés à recevoir votre dépôt dans les conditions où vous prétendez le faire.

— Puisqu'il en est ainsi, monsieur, dit André après un silence, je vous ouvrirai mon cœur: oui, vous savez les motifs qui me font agir, et lorsque vous m'aurez entendu, vous accepterez ou vous refuserez, selon qu'il vous conviendra, le dépôt de ma fortune.

Et, sans attendre la réponse du vieux notaire, il revint sur ces pas et se replaça sur son fauteuil.

— Voyons, dit maître Evrard en s'asseyant.

— Mais vous me promettez, monsieur, que cette confiance demeurera entre vous et moi ?

— J'ai entendu depuis quarante ans, bien des confessions de toutes sortes, monsieur, répondit d'un ton grave le notaire, et, au jour du jugement dernier, il ne me sera point reproché la hauteur de ses avoirs trahies.

— Et bien ! monsieur, prêtez-moi donc toute votre attention.

Maître Evrard écouta la confidence d'André dans un profond recueillement. Pendant ce récit, qui fut long et plein d'une simplicité touchante, l'expression

la conclusion de l'honorable député. Aujourd'hui donc le tournoi définitif.

Je dois rectifier une erreur que j'ai commise, dans ma lettre du 5, au sujet de la composition de la nouvelle commission du Budget; il y a, en réalité, six membres de la droite, treize du centre droit, onze du centre gauche et de la gauche.

Le bureau de la commission est formé de cinq membres de la majorité de l'Assemblée et deux de la minorité.
DE SAINT-CHÉRON.

Informations-Nouvelles

Le prince et la princesse de Galles sont arrivés à Yarmouth, où l'empereur Napoléon a déjà loué une magnifique maison sur la plage, tout à côté de l'habitation du prince royal.

Une excentricité américaine. Les délégués de l'opinion la plus avancée sur l'affranchissement des femmes et l'égalité des droits, a proposé une dame, Victoria Woodhull, pour président de la République des Etats-Unis et le nègre Frédéric Douglas pour vice-président.

Une pensée des *Gaules*, d'Alphonse Karr : « Chaque fois qu'il m'est arrivé de voyager, j'ai rapporté cette impression qu'une loi devrait obliger les jeunes Français à voyager et à s'éloigner de leur pays pendant un an, pour le leur faire apprécier et aimer pendant le reste de leur vie. »

On écrit de Versailles : « Vendredi, les députés libre-échangistes se sont réunis pour discuter la marche à suivre relativement à l'impôt des matières premières. »

Il a été décidé qu'on s'abstiendrait de la question théorique et que l'on se contenterait de prouver chiffres en main combien cet impôt doit peu rapporter.

MM. Casimir Périer, Buffet et Bonnet ont été chargés de recueillir tous les documents, tous les traités avec les puissances étrangères à l'appui de cette thèse. »

A quoi sert-il donc d'avoir pris sa part du crime du 4 Septembre, si on doit être lâché tout à coup par les frères et amis ?

Voici — juste retour des choses d'ici-bas ! — comment le *Rappel* traite celui qu'il considérait il y a quelque temps comme le pur des purs :

« Quant à M. de Kératry, après les preuves d'ignorance administrative qu'il vient de donner, qu'on le fasse colonel, général si l'on veut, mais qu'on ne le laisse pas plus longtemps préfet. »

Tout cela à cause de l'histoire des propositions permises par le préfet de Marseille, après avoir été interdites par le maire de cette ville.

On lit dans le *Français* : « On assure que les députés de la gauche ont voté l'impression populaire du discours du colonel Denfert, et sa distribution clandestine dans l'armée. »

Le maréchal Mac-Mahon a donné les ordres les plus sévères pour arrêter cette propagation coupable. »

On sait que la ligne télégraphique de Paris à Berlin communique directement d'une station centrale à l'autre; or, depuis la guerre, il s'échange parfois entre les employés des deux nations des propos d'une aménité douteuse. Un de ces jours derniers, le collègue de Berlin interpella celui de Paris avec une brusquerie de mauvais goût, encore plus accentuée qu'à l'ordinaire. Notre compatriote ne répond pas. Le Berlinois insiste. Enfin on lui donne le signal d'attendre. Combien de temps ? fit le Prussien. — Je ne puis vous le dire, nous n'avons plus de pendules en France. — Inso-

de la physionomie du notaire trahit à plusieurs reprises le plus vif attendrissement; deux fois même une larme mouilla sa paupière, mais nulle parole sortie de sa bouche ne vint interrompre la révélation terrible de M. Morin.

Lorsqu'André eut cessé de parler, maître Evrard lui prit la main en disant :

— Je ne sais si je dois plus vous admirer que vous plaindre.

— Ainsi vous consentez, monsieur, à devenir le dépositaire de ma fortune ? répondit Morin.

— Oui.

— Oh ! merci ! merci ! murmura André vivement ému.

— Et quand pensez-vous exécuter votre projet ? reprit bientôt le notaire.

— Demain, répondit Morin d'une voix ferme.

— Laissez-moi voir mon fils, répliqua maître Evrard ; laissez-moi lui parler; j'ai la conviction qu'il fera ce que vous voulez.

La suite au prochain numéro.

LE
CHOCOLAT - MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVÈRERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXTÉRIEUR
le véritable nom 2113

lent ! — Le Français a dit. L'Allemand appelle de nouveau. O lui répond : Mon camarade parti à l'instant pour Berlin pour flaque à vous botte que part, je le remplacé; soyez poli ou bien je l'accompagne. Depuis ce jour là les employés de Berlin sont doux comme des agnes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 1^{er} juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures 15 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Reprise de la discussion du projet de loi militaire.

M. Thiers, président de la République, commence par s'excuser d'avoir retardé hier le vote de l'Assemblée, mais la question qui s'agit est si grave que le gouvernement aurait manqué à tous ses devoirs s'il avait négligé de faire connaître son avis; d'autre part, le gouvernement devait attendre, pour parler, que toutes les opinions se fussent produites.

Cela posé, M. Thiers rend hommage au patriotisme de la commission avec laquelle le gouvernement a fini par réaliser une entente sur la base de transaction que l'on sait; en même temps, il demande à ses adversaires, au général Trochu, à M. Raudot la permission de ne point partager leur manière de voir.

Dans ce débat, il demande pardon aussi, à l'Assemblée de venir, lui civil (on rit), donner une opinion dans une question militaire, mais avart tout il est un point que l'on ne doit pas oublier: la France et l'Europe entendent tout ce qui se dit dans cette enceinte et il ne faut pas qu'un seul mot puisse donner lieu à une fausse interprétation, il importe donc de constater que la discussion actuelle est étrangère à toute préoccupation de guerre, ou la France veut la paix, elle la veut aussi longue que possible. L'orateur, le proclame sur son honneur, sur celui de l'Assemblée et sur celui du pays. (Applaudissements.)

Ceci posé, M. Thiers entre dans le débat. On a parlé, dit-il, des causes de nos désastres. Est-il vrai que la loi de 1832 soit la cause de tout le mal ? L'orateur ne le pense pas; bien plus, il ne croit pas un seul mot de ce qui a été dit dans ce sens, il faut chercher ailleurs la cause de nos malheurs. Une grande faute politique et une grande faute militaire ont été commises : la faute militaire, c'est d'avoir déclaré brusquement la guerre quand la France n'était pas prête, et devait se trouver en face d'une puissance préparée de longue date.

D'un autre côté, le gouvernement impérial a commis une faute politique en déclarant la guerre à une puissance qui ne demandait qu'à se laisser attaquer. Toutes ces causes n'ont rien à faire avec la loi de 1832, évidemment non. A ces fautes, il faut ajouter celles de Sedan et de Metz, qui ont dépeuplé la France de son armée. Dans ces conditions, les Prussiens n'auraient-ils eu que 400,000 hommes, ils nous auraient vaincus; mais il n'est pas juste de dire que le système prussien a vaincu le système français. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier lorsqu'on veut refaire les institutions militaires de la France. Les partisans du système prussien se sont laissé séduire par l'idée de la nation armée, ne nous payons pas de mots.

Nulle part, chez les Romains même, on ne trouve la nation armée dans le sens strict du mot, c'est toujours et partout une portion de la nation seulement, la portion la plus énergique qui est armée, voilà la vérité; la loi prussienne elle-même ne constitue pas la nation armée, elle se distingue seulement des autres par la division de l'armée en régions, ce qui a l'avantage de procurer une mobilisation rapide.

Mais l'introduction chez nous de ce système nous reconduirait au delà de 1789, est-ce là ce que veut M. Raudot ? Veut-il remonter le cours des siècles ? Pourquoi nos régiments peuvent-ils être employés sur tous les points du territoire ? Pourquoi ont-ils acquis cet esprit militaire qui, chez eux, est devenu aujourd'hui, comme une fièvre de réhabilitation ? (Mouvement.)

Pourquoi ne connaissent-ils que le sentiment du devoir qui est l'héissance à la loi ?

Pourquoi ne sont-ils accessibles à aucune préoccupation politique ? C'est parce qu'ils ne sont pas les soldats d'une province mais les soldats du pays tout entier.

Voilà les avantages de l'armée nationale comparée à l'armée régionale. D'un autre côté, le gouvernement n'est pas rebelle aux innovations, mais ce serait lui imposer une tâche impossible que de lui demander de faire un soldat en trois ans. On invoque l'exemple de la Prusse, la comparaison n'est pas exacte, les conditions ne sont pas identiques, la France, elle, est un pays de démocratie.

Ici l'orateur aborde une voie de considérations techniques et ajoute : Le temps ne respecte que ce qu'il a fondé, et les œuvres où il n'a pas mis la main sont destinées à tomber.

Or, quelle éducation demande plus de temps que celle du soldat dont la vie est toute de souffrance et d'abnégation, qui ne doit avoir toujours sous les yeux que le devoir le plus glorieux, le plus strict, c'est la mort sous le drapeau ! Aussi ce n'est pas 3 ans que j'aurais demandé, dit l'orateur, si cela n'avait dépendu que de moi, mais 6, 7 et 8 ans. (Mouvement et réclamations sur plusieurs bancs.)

Comment s'est formée l'armée d'Austerlitz ? s'est par une éducation longue et continue. Il n'était pas un de ces hommes qui n'ont passé, au moins 12 ans sous les drapeaux. M. Thiers s'attache ensuite à justifier l'œuvre de la commission relativement à la question de l'incorporation du contingent.

En résumé, dit l'orateur, la commission donnera à la France une armée pouvant s'élever au besoin à onze cent mille hommes et cela suffit parfaitement.

Le terminant, M. le président donne à ses collègues le conseil de se délier de la tyrannie et des déceptions de mot, tel, par exem-

ple, celui en vogue aujourd'hui sur *Nation armée*, et conclut en rapportant une citation du maréchal Bugéau l'en faveur du long temps de service de l'armée permanente. (Applaudissements.)

M. le général Trochu vient, en quelques mots, défendre de nouveau son amendement.

La clôture de la discussion est prononcée. Une disposition contraire aux quatre amendements Trochu, Raudot, Keller et Castellane porte à trois ans la durée du service dans l'armée active.

Cette disposition, mise au scrutin, est repoussée par 462 voix contre 228, sur 690 votants.

La séance est levée à six heures.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Plichon, député du Nord, vient d'adresser la lettre suivante à l'*Echo du Nord* :

Monsieur le rédacteur,

La lettre à l'occasion de laquelle vous dirigez de vives, et permettez-moi d'ajouter, d'injustes attaques contre moi, dans vos numéros des 5 et 6 juin dernier, n'était pas destinée à la publicité. Elle a été livrée à la presse sans mon adhésion, sans l'adhésion de l'honorable collègue qui l'a signée avec moi. C'est le *Phare*, de Dunkerque, qui le premier l'a fait connaître. Je maintiens toutefois, sans aucune réserve, tout ce qu'elle dit. Je voudrais ne tromper, mais je crois à la réalisation des terribles éventualités qu'elle fait entrevoir, si la politique de notre cher et trop malheureux pays devait vers la révolution. En présence de l'étranger qui nous occupe, nous ne voulons pas donner à nos craintes, que partagent tous les hommes sensés, l'éclat de la publicité. Le *Phare*, de Dunkerque, en a jugé autrement, dans un intérêt que je n'ai point à apprécier; que la responsabilité des inconvénients de cette publicité retombe sur lui.

Vous me rendez responsable de la guerre et des immenses malheurs qu'elle a attirés sur le pays, parce que je faisais partie du cabinet sous lequel elle a éclaté. Je repousse cette responsabilité. Personne n'ignore ici ni ailleurs que dans le sein du cabinet j'ai décliné la paix avec la plus grande énergie.

Avant la crise et au moment où elle a éclaté, il n'est pas d'efforts que je n'aie fait pour la prévenir et l'empêcher, elle était malheureusement fatale ! On s'y fut soustrait en juillet, qu'elle eût éclaté quelques semaines plus tard, sans que la France fût, je le crois bien, plus capable de le soutenir, tant les illusions étaient grandes dans l'armée et dans le pays ! La Prusse, qui depuis plusieurs années la provoquait, la voulait à tout prix; elle était nécessaire à l'accomplissement de ses desseins; les documents diplomatiques qui se publient chaque jour établissent cette vérité de la manière la plus évidente.

Je viens de dire que la guerre était fatale; elle était, en effet, la conséquence implacable de la funeste politique inaugurée au dehors par la guerre d'Italie, suivie depuis dans l'affaire des duchés et à Sadowa. Or, personne n'a plus combattu cette politique que moi. Seul dans le Corps législatif j'ai attaqué la guerre d'Italie, à laquelle toute la presse radicale applaudissait, et dont, dès les premiers jours, j'ai signalé les périls.

Je compte sur votre impartialité, Monsieur le rédacteur, pour vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Veillez agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

J. PLICHON.

Cette nuit, toutes les affiches portant le nom de M. Bergerot et recommandant sa candidature aux électeurs, ont été arrachées ou lacérées.

Evidemment, les républicains ne sauraient être soupçonnés. Ces nobles cœurs, ces amis de la vérité, de la justice, ces propagateurs de la lumière ne descendent pas à de pareils moyens. Aussi n'étonnerons-nous pas nos lecteurs en leur affirmant que c'est M. Bergerot lui-même qui a fait le coup, pour faire croire à la mauvaise foi de ses adversaires.

On sait qu'on a mis le feu, cette semaine, à une grange attenante à la maison du maire de Cysoing — un conservateur. Cette maison a même failli brûler. On a aussi trouvé des bouteilles de pétrole à la porte du curé et de l'adjoint.

Les feuilles rouges sont unanimes à déclarer, que leur parti — ce doux parti ! — est incapable de pareilles infamies. Elles consentent même au procureur de la République de chercher le coupable chez les monarchistes. Encore un peu, elles accuseraient le maire d'avoir mis le feu chez lui.

Décidément, c'était un mot d'ordre. D'un bout à l'autre du département, on a répandu le bruit de la mort de M. Bergerot. Voici ce que nous lisons dans le *Messageur du Nord*, de Dunkerque :

« Des agents se répandent ce matin dans la ville, disant que M. Bergerot vient de mourir subitement. »

« C'est là un nouveau calcul infâme sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de l'autorité. »

« Les amis de M. Bergerot savent qu'il se porte parfaitement, car ils reçoivent à l'instant de ses nouvelles. »

« On peut donc sans crainte voter pour lui. »

M. Jules Simon a fixé, cette année, au 8 juillet le commencement des concours généraux, lisons-nous dans les journaux de Paris.

Ils dureront jusqu'au 4 août. La distribution des prix aurait lieu le 8.

Dans les lycées et collèges, elle est fixée au 15 seulement.

La durée des vacances sera abrégée.

Au mois de décembre dernier, l'Assemblée nationale a voté une loi d'après laquelle la Banque de France était autorisée à émettre des coupures de 5 fr., toutes les autres coupures émises par les villes et par les sociétés financières devant disparaître dans un délai de 6 mois.

La loi est du 29 décembre 1871, c'est donc le 29 juin prochain que les billets de 1, 2, 5 et 10 francs, émis par la ville de Lille, par la ville de Roubaix, par la Banque d'émission et par diverses sociétés financières de notre département et de Paris, cesseront d'avoir cours, à moins qu'une nouvelle loi n'intervienne, ce qui est d'ailleurs assez probable.

En effet, bien que les pièces de monnaie en argent de 2 fr. 1/2, commencent à rentrer dans la circulation, nous ne croyons pas qu'il y ait encore une quantité suffisante pour autoriser de telles transactions. Nous n'avons pas à discuter en ce moment le monopole accordé à la Banque de France en ce qui concerne le droit exclusif d'émettre des billets, mais il est de notre devoir de protester contre une mesure qui aurait pour résultat d'entraver considérablement les échanges, et de priver les municipalités d'une source de profits très légitimes, et qui ne pouvaient arriver plus à propos.

En tout cas, il appartient aux sociétés et surtout aux municipalités qui ont émis des billets de tenter des démarches auprès du gouvernement et de l'Assemblée pour obtenir une prolongation et d'informer au plus tôt le public des décisions qui seraient prises. Les billets sortiraient ainsi peu à peu de la circulation sans secousse violente, sans danger pour le petit commerce qui a si largement profité des petites coupures.

Nous appelons sur ce point l'attention de M. le maire de Lille, en le priant de ne pas perdre de vue que le délai fixé par la loi pour la rentrée des billets d'émission expire le 29 juin, c'est-à-dire dans trois semaines.

Le général Faidherbe vient de rentrer à Lille, après un séjour d'une semaine à Paris.

Par décret du président de la République, en date du 28 mai 1872, rendu sur la proposition du vice amiral ministre de la marine, M. Fiquet (Pierre-Louis), chef pilote à Dunkerque, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, en récompense de nombreux faits de sauvetage.

Par décret, en date du même jour, le nombre des membres de la chambre de commerce de Lille a été porté de quinze à dix-huit.

On vient d'essayer un appareil destiné à avertir les conducteurs des trains des chemins de fer, en cas d'accident à l'intérieur pendant la marche d'un convoi.

Cet appareil est d'une extrême simplicité. Il se compose d'un timbre fixé au sommet de chaque voiture et d'un disque placé à côté de ce timbre.

Il suffit de faire sonner le timbre et de lever le disque, en tirant un cordon. Pour empêcher les imbeciles de sonner sans motif, et de dire après : « Ce n'est pas moi ! » le disque reste levé tant que le train est en marche sans que les voyageurs aient la possibilité de faire disparaître le signal d'alarme.

Le conducteur averti sait aussitôt dans quelle voiture s'est produit l'accident et peut, au moyen des marches-pieds qui relient tous les wagons, venir au secours du voyageur en péril.

Ce soir, dimanche, a lieu, au théâtre de Roubaix, une grande séance électro-fantastique donnée par M. Antonio Lassubez.

Cet habile enchanteur a obtenu dans d'autres villes, à Lille, notamment, un succès mérité qu'il retrouvera à Roubaix, car son spectacle est varié et très intéressant. Il est ainsi composé :

PREMIÈRE PARTIE
Les merveilles de l'électricité (démonstrations des principaux phénomènes de physique, chimie, électricité galvanisme, magnétisme ;

DEUXIÈME PARTIE
Le monde enchanté ou le royaume des esprits; les mystères de la magie ancienne et moderne ;

TROISIÈME PARTIE
Voyages aériens, astronomiques et scientifiques par le magnétique aérostatique multiplicateur.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2. — On commencera à 8 heures. — Prix des places : Loges 5 fr. fauteuils, 2 fr.; Stalles, 1 fr. 50; Parquet, 1 fr.; Parterre et Galerie, 75 c.; amphithéâtre, 50 c.

Faits Divers

— Le *Constitutionnel* raconte l'anecdote suivante du maréchal Vaillant et qui peint bien son caractère simple et bon, son existence active.

Été comme hiver, le maréchal se levait à cinq heures du matin ; il allumait un cigare, et, alors qu'il était ministre de la maison de l'empereur, allait se promener, les deux mains dans les poches, à travers le département. Pour costume, un pantalon large et un veston de coutil.

Un jour, à six heures, arrive au ministère un brave curé de campagne des environs de Dijon. Le coadjuteur demandait au maréchal